



INTERNATIONAL
INDIGENOUS
PEOPLES'
FORUM ON
CLIMATE CHANGE

**Déclaration du Forum International des Peuples Autochtones sur les Changements Climatiques lors de l'ouverture de la SBSTA (Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques)
Marrakesh, Maroc, 7 novembre 2016**

Votre Excellence, le peuple Amazigh et les États parties,

Nous, le Forum International des Peuples Autochtones sur les Changements Climatiques (FIPACC), nous félicitons de la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans l'Accord de Paris et des décisions afférentes.

Nous souhaitons exprimer notre soutien le plus total aux Parties et nous les invitons instamment à s'engager à prendre des mesures plus ambitieuses que celles qui ont été récemment proposées dans les Contributions Prévues et Déterminées au niveau National (CPDN). L'accroissement cumulé des températures figurant dans les engagements actuels ne sera pas suffisant pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir un réchauffement inférieur à 2°C. L'assertion d'un objectif plus ambitieux est importante pour atténuer l'incidence négative sur les changements climatiques et parvenir à limiter le réchauffement à 1,5°C, voire moins ; cela s'avère indispensable pour la survie et le développement de tous, y compris des populations vivant dans de petits états insulaires et des peuples autochtones. Il est capital que les CPDN ne se retrouvent pas diluées ou réduites à une portion congrue par les compensations carbone.

Nous aimerions également souligner le rôle capital de l'Article 7, paragraphe 5, de l'Accord de Paris en ce qui concerne la reconnaissance de l'importance des savoirs traditionnels, des savoirs des peuples autochtones et des réseaux locaux de connaissances. Nous invitons à la création et à la reconnaissance d'un Groupe d'experts des peuples autochtones jouant un rôle de conseil sur les questions liées aux savoirs traditionnels en relation avec les changements climatiques et aux droits des peuples autochtones.

Les Parties devraient s'assurer que, dans le cadre du Fonds Vert pour le climat (GCF), les peuples autochtones aient un accès direct à l'ensemble des fonds, y compris le GCF, avec une participation pleine et entière au programme préparatoire de ce fonds, au niveau national, pour le développement et mise en œuvre des programmes sur leurs territoires ; et ces fonds devraient se concentrer sur la capacité des femmes autochtones confrontées aux changements climatiques. Les peuples autochtones devraient aussi être activement

impliqués dans le processus de développement du Plan Stratégique du GCF avec une politique claire concernant les peuples autochtones.

Les Parties doivent également reconnaître l'expertise croissante des communautés, comme l'ont montré les Systèmes d'information et de surveillance communautaires qui constituent un outil ou un cadre pouvant être utilisé au sein de leurs territoires, lorsque des projets sont mis en œuvre mais aussi comme élément du Système d'information en matière de gestion forestière au niveau national.

Le cadre souhaité pour des paiements basés sur les résultats, particulièrement en ce qui concerne la stratégie de réduction des émissions pour freiner la disparition des forêts et la déforestation, devrait encore une fois mettre en évidence la garantie d'une application correcte et d'une reconnaissance des bénéfices issus de technologies non fossiles.

Les agences de coopération de même que les comités de mise en œuvre proposés doivent inclure les peuples autochtones et leurs experts en qualité d'acteurs fondamentaux, à tous les niveaux d'action et les programmes relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Merci cher président.